MB.F.X. REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE Kigali, le 27 FEV. 1973

221/01/ 424 /73

Monsieur le Secrétaire d'Etat au Plan National de Développement KIGALI.

Réf. No :

Annexe :

Objet :

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

attention sur le fait que le CHAR n'a jusqu'à ce jour été doté d'un Budget de fonctionnement dès le début de sa création à ce jour.

services essentiels au bon fonctionnement de cet organisme créé par une Loi, et suite à la nouvelle réorganisation des services de l'Etat, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prévoir au Budget de Développement pour l'année 1973 une dotation qui permettra à cet organisme de fonctionner à l'instar des autres Institutions para-étatiques. Jusqu'à présent cet organisme n'a pas pu fonctionner convenablement faute de

dotation et c'est pour cela que je vous demande de prévoir un subside de 5.000.000 de francs sur les 10.000.000 prévus au Budget de Développement.

le niveau de vie de nos populations par entre autres un meilleur habitat, je vous prie de réserver à la présente une suite urgente. Partageant avec moi ce souci d'améliorer

LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE Athanase SHIRAYAKA.

Copie pour information à : - Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise

Monsieur le Ministre des Finances